

# **STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Nyon, le 1<sup>er</sup> mars 2010

## **I. Préambule**

---

L'Agenda 21, adopté lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992, prévoyait que toutes les collectivités locales se dotent d'un Agenda 21 local, autrement dit d'un programme d'action en matière de développement durable.

Si nous sommes encore loin de cet ambitieux objectif, de nombreuses communes ont déjà adopté des Agenda 21 locaux. Toutefois, les méthodes adoptées pour élaborer ces agendas, de même que leur contenu, sont très diverses et s'adaptent aux différents contextes locaux.

A Nyon ces dernières années l'action dans le domaine du développement durable s'est aussi construite de manière bien particulière : une évaluation de la situation, en parallèle une démarche participative, un accent mis sur le domaine énergétique, l'ébauche d'outils d'évaluation et de suivi.

Aujourd'hui, la Municipalité ressent le besoin d'établir un cadre de référence autour de sa démarche. Elle le fait à travers l'adoption de la présente stratégie de développement durable.

Cette stratégie lie les éléments déjà à disposition, les complète et fixe les priorités jusqu'à la fin de la législature. Elle pourra servir de document de référence et de point de départ pour l'établissement de la stratégie de développement de la prochaine législature.

Pourquoi une stratégie et pas un Agenda 21 local ? Le but est le même. Mais la notion de stratégie correspond mieux à la vision de la Municipalité, qui considère le développement durable, non pas comme une idéologie, mais comme une nouvelle manière d'aborder les projets et un objectif à intégrer dans l'ensemble des politiques publiques.

La Municipalité entend adopter une approche pragmatique qui lui permette d'apporter une contribution locale concrète à une problématique mondiale.

## **2. Contexte**

---

L'engagement de la Ville de Nyon pour un développement durable s'inscrit dans le cadre fixé aux niveaux international, national et cantonal.

Au niveau international, la définition la plus communément admise du développement durable est celle donnée par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en 1987: "Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ...".

Cette définition soutient l'Agenda 21, adopté au Sommet de la Terre en 1992, qui précise les options mondiales pour un développement durable du point de vue économique, social et environnemental et qui relève le rôle déterminant que les pouvoirs locaux ont à jouer dans la promotion d'un développement durable.

En Suisse l'objectif d'un développement durable est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1999 :

- *Article 2 - But*

*2 Elle favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.*

*4 Elle s'engage en faveur de la conservation durable des ressources naturelles et en faveur d'un ordre international juste et pacifique.*

- *Article 73 - Développement durable*

*La Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement et son utilisation pas l'être humain.*

La Confédération répond aux prescriptions de la Constitution à travers une stratégie fédérale et un plan d'actions. La trentaine de mesures retenues pour la période 2008-2011 sont guidées par les lignes directrices suivantes :

- se responsabiliser face à l'avenir ;
- trouver un équilibre entre les trois dimensions du développement durable ;
- accroître la coordination et améliorer la cohérence ;
- intégrer le développement durable dans toutes les politiques de la Confédération ;
- développer les partenariats.

Dans le Canton de Vaud l'engagement des communes en faveur du développement durable est inscrit dans la Constitution cantonale qui prévoit :

- *Article 6 - Buts et principes*

*L'Etat a pour buts :*

- *le bien commun et la cohésion cantonale ;*
- *l'intégration harmonieuse de chacun au corps social ;*
- *la préservation des bases physiques de la vie et la conservation durable des ressources naturelles ;*
- *la sauvegarde des intérêts des générations futures.*

- *Chapitre 1 - Communes, article 138 - Tâches*

*1 Outre les tâches propres qu'elles accomplissent volontairement, les Communes assument les tâches que la Constitution et la loi leur attribuent. Elles veillent au bien-être de leurs habitants et à la préservation d'un cadre de vie durable.*

### **3. Vision du développement durable pour Nyon**

---

Tout en s'inscrivant dans des textes et actions supérieures, la Municipalité, pour préciser sa vision du développement durable à l'échelle locale, retient en particulier les éléments suivants :

- Un objectif : Il s'agit de trouver un équilibre à long terme auquel participent une économie saine et efficiente ; une société équitable et solidaire ; un environnement respecté de sorte que nous puissions y puiser les ressources dont nous avons besoin.
- Une méthode : La recherche de l'équilibre entre les trois dimensions économique, sociale et environnementale doit être intégrée dans chaque politique communale et dans le fonctionnement de l'administration publique; cela exige l'introduction de procédures de travail adaptées, ainsi que d'outils d'évaluation et de suivi.
- Un état d'esprit qui guide la manière d'aborder et de résoudre les problèmes : une perspective transversale, une vision à long terme, une démarche participative tant à l'intérieur de l'administration qu'avec les acteurs extérieurs concernés (habitants, entreprises, associations).

## 4. Bilan de l'action en matière de développement durable

---

L'Annexe détaille les principaux éléments mis en place par la Municipalité pour définir et mettre en œuvre la politique de développement durable de Nyon.

De manière très synthétique, la Ville de Nyon dispose aujourd'hui, en matière de développement durable :

- D'une évaluation de l'action communale qui identifie quelques pistes d'action prioritaires ;
- D'un programme d'action **COMPANYON** qui couvre de nombreux volets de l'action communale, rejoint les priorités de la législature, et permet de répondre largement aux pistes d'action identifiées dans les domaines de la mobilité, de l'équité et la solidarité, et de la sécurité ;
- Du Programme Nyon-Energie qui permet de répondre au besoin d'action identifié dans le domaine de l'énergie et qui renforce l'accent sur certains projets ressortis déjà dans le cadre de **COMPANYON** (urbanisme de qualité, concept de mobilité, valorisation des déchets verts, économies d'énergie et utilisation des énergies renouvelables) ;
- D'ébauche d'outils de gestion avec la grille d'évaluation des projets et les indicateurs centraux du développement durable, ébauches qui méritent d'être affinées et formalisées.

Toutefois, deux axes sont aujourd'hui en retrait, en particulier dans les deux programmes d'action à disposition :

- Le volet économique du développement durable n'est mentionné nulle part. Or, les conditions du dynamisme économique de la ville, les conditions d'un centre-ville vivant et attractif, ou les moyens de maintenir l'équilibre habitat-emplois, sont des questions qui méritent une attention particulière.
- L'exemplarité des autorités et de l'administration communale est un préalable indispensable pour ensuite promouvoir le développement durable auprès des habitants et entreprises. Elle doit s'exprimer, en particulier, par des finances communales saines, des conditions de travail équitables, un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement, et une gouvernance efficace. Des éléments sont mentionnés dans le Programme Nyon-Energie mais cette question n'est, pour l'instant, pas abordée de manière systématique et transversale.

La Municipalité dispose donc déjà, même s'ils sont intégrés dans des documents différents, de nombreux éléments pour orienter son action dans le sens d'un développement durable. Toutefois, certains éléments importants sont actuellement en retrait et méritent d'être rendus plus visibles au cours des deux prochaines années.

## 5. Objectifs et priorités pour 2010-2011

---

Etant donné les documents déjà à disposition, les travaux en cours et également la période à laquelle cette stratégie est adoptée (moins de 18 mois avant la fin de la législature), la Municipalité renonce à publier un nouveau document intégrant les éléments existants, mais choisit de se fixer les objectifs et priorités suivantes en terme de développement durable pour la période 2010-2011 :

- Poursuivre la mise en œuvre du programme d'action **COMPANYON** ;
- Poursuivre la mise en œuvre du Programme Nyon-Energie selon la planification établie ;
- Compléter les actions de ces deux programmes par des actions dans certaines politiques publiques, par des actions visant l'exemplarité des autorités et de l'administration communale et par des éléments de méthode.

Le tableau ci-dessous synthétise les objectifs et actions complémentaires retenus.

## NYON · STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs	Actions
<b>Objectifs liés aux politiques publiques</b>	
Maintenir le dynamisme économique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour renforcer le dynamisme du centre-ville, poursuivre les diverses actions en cours ou en préparation : Plan directeur localisé, concept de mobilité, qualité des espaces publics, Perdttemps-Usteri.</li> <li>• Etre attentifs aux besoins des entreprises en rencontrant régulièrement les acteurs économiques et facilitant les procédures administratives.</li> <li>• S'insérer dans l'approche régionale du développement économique et la renforcer.</li> </ul>
Préserver et améliorer la biodiversité sur le territoire communal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir un inventaire des zones et espèces intéressantes.</li> <li>• Poursuivre les actions actuelles de protection et mettre en œuvre une politique globale.</li> <li>• Mettre en valeur les efforts réalisés sur les parcelles communales et continuer à améliorer la gestion.</li> <li>• Profiter de l'année de la biodiversité pour communiquer et sensibiliser.</li> </ul>
Sensibiliser la population, les associations et les entreprises et les inciter à agir dans le sens d'un développement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remettre une fois par année le prix du développement durable.</li> <li>• Créer et diffuser un guide pour des manifestations nyonnaises durables.</li> <li>• Intégrer des prescriptions en matière de développement durable dans les conventions de subventionnement avec les partenaires associatifs.</li> </ul>
<b>Objectifs liés à l'exemplarité des autorités et de l'administration</b>	
Assainir les finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prioriser les investissements.</li> <li>• Evaluer les moyens d'agir sur les charges structurelles et d'augmenter les recettes et les mettre en œuvre.</li> </ul>
Assurer des achats publics durables	Introduire une directive et un guide pour des achats publics durables
Diminuer l'impact environnemental des activités de l'administration	Mettre en place un système de management environnemental : consommation d'énergie et d'eau, déchets de bureau, nettoyage
Construire et rénover les bâtiments et infrastructures communaux de manière exemplaire	Elargir les engagements du Standard Bâtiments 2008 à la gestion de l'eau, des sols et au choix des matériaux
Valoriser le capital humain	Finaliser la modernisation du statut du personnel et la nouvelle grille salariale
Améliorer la gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'harmonisation et la documentation des procédures.</li> <li>• Harmoniser la gestion de projet.</li> <li>• Simplifier les démarches administratives.</li> </ul>
<b>Objectifs liés à la méthode</b>	
Se doter des outils pour intégrer le développement durable dans les politiques et projets communaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer et mieux formaliser l'évaluation des projets à partir de la grille de lecture existante.</li> <li>• Mettre en place un outil pour évaluer les projets de développement territorial en se fondant sur le projet "Quartiers durables" de la Confédération.</li> </ul>
Se doter des outils pour mesurer le développement durable de la Commune	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la participation au Cercle indicateurs et assurer des données de qualité pour le prochain relevé.</li> <li>• Identifier les besoins d'indicateurs plus spécifiques à la ville, les documenter, les relever et les publier.</li> </ul>

## **6. Organisation, suivi et communication**

---

Les actions et projets compris dans la stratégie du développement durable relèvent de différentes directions. La Déléguée à l'énergie et au développement durable est chargée du suivi transversal de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et d'en rapporter à la Municipalité dans son ensemble. Pour le programme d'action **COMPANYON** elle associe le groupe des chefs de service principalement concernés (Administration générale, Affaires sociales, Culture, Sport, Urbanisme, Travaux et environnement, Services industriels). Pour le programme Nyon-Energie elle associe le Groupe opérationnel Energie (Urbanisme, Bâtiments, SI, Travaux et environnement, Mobilité).

Le programme d'action **COMPANYON** et le programme Nyon-Energie font l'objet d'un état des lieux biennuel, un état des lieux des actions complémentaires pour 2010-2011 y sera ajouté.

Ces bilans périodiques feront l'objet d'une communication au Conseil communal, ainsi qu'aux participants à **COMPANYON** et à la population dans son ensemble.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2010.

### **AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Le Syndic :

La Secrétaire municipale:

Is

Is

D. Rossellat

R. Leiggener

## **Eléments de la politique de développement durable actuelle**

---

### **Evaluation de l'action communale selon le développement durable**

En 2006-2007 la Municipalité a entrepris une évaluation de la politique communale sous l'angle du développement durable. Cette évaluation, fondée sur la méthode Facteur 21, a associé, dans une démarche participative, les membres de la Municipalité et l'ensemble des chefs de service.

D'une manière générale l'évaluation a montré une situation raisonnablement équilibrée entre les trois pôles du développement durable. Toutefois, l'aspect social est légèrement privilégié et surtout les problématiques du développement économique et des finances communales sont nettement en retrait.

L'évaluation retenait, comme axes d'action prioritaires :

- Les finances communales : maintenir les prestations et mettre en place une planification financière et de maîtrise de la dette ;
- La mobilité : aménager la ville pour qu'elle garantisse un cadre de vie agréable et durable tout en augmentant le transfert modal ;
- L'énergie : augmenter l'efficacité énergétique de l'administration communale et mettre en œuvre une politique énergétique durable ;
- L'équité sociale et la solidarité : lutter contre les exclusions et donner à chacun les moyens de se construire dans la ville ;
- La sécurité : conserver le niveau élevé de sécurité physique des personnes et des biens qui est le résultat d'un travail de long terme.

Outre les trois volets du développement durable l'évaluation a également montré que des efforts étaient nécessaires pour améliorer la gouvernance de la Commune, en particulier en instaurant une culture de la transversalité (partage des objectifs et des méthodes, transparence, concertation) et en clarifiant les rôles et missions de chacun.

### **Programme d'action COMPANYON**

Début 2008, faisant suite à une large démarche participative à l'échelle de la ville et orientée, en particulier, vers la qualité de vie des habitants, la Municipalité a adopté le programme d'action **COMPANYON** et s'est ainsi engagée à réaliser une trentaine de projets concrets dans le cadre de 4 axes d'action :

- *Intégration pour tous* comprenant des projets visant à favoriser la création et le renforcement des liens sociaux entre tous les habitants et à répondre aux besoins de certains groupes spécifiques (familles, jeunes, personnes âgées, communautés étrangères)
- *Vers une éco-ville* comprenant des projets liés à la qualité du cadre de vie, à la mobilité, à la préservation de l'environnement
- *Entre autorités et citoyens la ligne est ouverte*, ce volet regroupe les projets visant à rapprocher les autorités des citoyens.
- *Valorisons nos atouts !*, ici il s'agit en priorité de construire sur les atouts existants pour développer la ville et son image en tant que centre urbain régional de qualité.

Pour retrouver tous les détails sur la démarche participative **COMPANYON** et l'état de la mise en œuvre, voir [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch), rubrique développement durable.

## Programme Nyon-Energie

Le 14 septembre 2009 la Municipalité a adopté un Programme Nyon-Energie dans la perspective d'obtenir le label Cité de l'énergie d'ici 2013.

Elle s'est fixé, pour l'administration et pour la ville, des objectifs qualitatifs en matière de consommation d'énergie et d'eau, de production et d'utilisation des énergies renouvelables, de production et de tri de déchets, de mobilité et de production de CO<sub>2</sub>.

Ces objectifs devront être quantifiés ces prochaines années et l'impact de la politique communale mesurée à l'aide d'un système d'indicateurs.

Pour atteindre ses objectifs la Municipalité a fixé toute une série d'actions concrètes pour la période 2009-2013, elles sont organisées selon quatre axes principaux :

- La planification énergétique et territoriale ;
- L'efficacité énergétique des bâtiments communaux ;
- L'approvisionnement en énergie/eau et la gestion des déchets/eaux usées ;
- La mobilité interne à l'administration et la mobilité à l'échelle de la ville.

Pour consulter l'ensemble du Programme Nyon-Energie, se référer à [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch), rubrique développement durable.

## Une grille de lecture pour orienter les projets communaux vers un développement durable

Le 13 juillet 2009 la Municipalité a adopté une grille de lecture des projets du point de vue du développement durable.

Les autorités et l'administration disposent ainsi d'une référence simple et commune pour aborder les actions communales sous l'angle de l'efficacité économique, de l'équité sociale et de la responsabilité environnementale.

Cette grille sert, plus particulièrement, d'aide à la décision pour les chefs de service lors de l'élaboration de leurs projets, de référence à la Déléguée à l'énergie et au développement durable pour fonder ses commentaires sur les projets soumis à la Municipalité, d'aide à la décision pour la Municipalité et le Conseil communal lorsqu'ils considèrent, sous l'angle du développement durable, les projets qui leurs sont soumis.

La grille de lecture se veut un outil simple à appliquer dans l'attente de la mise en œuvre éventuelle d'une méthode plus précise permettant une réelle et systématique évaluation des projets en fonction des critères du développement durable. L'introduction d'un tel outil mérite une étude approfondie, tant de l'opportunité que de la méthode la plus adaptée.

Pour consulter la grille de lecture voir [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch), rubrique développement durable.

## Des indicateurs pour mesurer le développement durable

Disposer d'un set d'indicateurs généraux et les documenter régulièrement est nécessaire pour mesurer la situation de la Commune sur la voie d'un développement durable, dépister des problèmes et mettre en évidence des actions nécessaires.

En 2009, la Municipalité a publié pour la première fois, des indicateurs du développement durable de la Ville. Elle s'inscrit, pour ce faire, dans un effort commun de la Confédération, des cantons et des villes pour mettre en place une série d'indicateurs centraux pour les villes et les

cantons. Ces travaux se déroulent dans le cadre d'une plate-forme baptisées "Cercle indicateurs".

Les indicateurs 2009 (fondés sur des données 2007) ont montré que les points forts de Nyon se trouvent surtout dans le domaine de la société (offre culturelle et de loisirs, accueil de la petite enfance, sécurité).

Dans les domaines de l'environnement et de l'économie, Nyon se trouve souvent proche de la moyenne des villes mais avec une marge de progression indéniable par rapport à une situation idéale. A retenir en particulier comme domaines d'action :

- La production et le tri de déchets, ainsi que la protection d'espaces naturels de valeur ;
- La santé des finances communales, l'implantation d'entreprises innovatrices et à forte valeur ajoutée, de même que le niveau des loyers.

Pour des résultats plus détaillés voir [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch), rubrique développement durable.

Les relevés pour les villes ont lieu tous les quatre ans. Le prochain est donc programmé pour 2013. D'ici là, l'objectif pour Nyon est de participer à l'amélioration des indicateurs et des données pour disposer d'un outil consolidé avant le prochain relevé et d'éventuellement compléter la trentaine d'indicateurs disponibles par d'autres indicateurs plus spécifiques à la ville.

